

Pascale MOULLET est inspectrice de l'Éducation nationale. Elle est membre de la Commission administrative nationale du SNPI.

Le décret 2012-16 relatif à l'organisation académique était censé améliorer le fonctionnement de notre institution. Ses véritables objectifs ont été clairement exprimés par les cadres de notre administration (1).

Ce décret a vocation à « redonner au recteur l'intégralité des compétences sur le champ de l'action éducatrice », à conforter la politique de contractualisation entre le ministère et ses recteurs, les recteurs et les établissements, les IA-DASEN et les IEN-CCPD, à s'inscrire dans la logique actuelle de pilotage et de management. Il affirme également pour objectif la suppression de la dichotomie entre administratif et pédagogique et ses promoteurs affichent leur ambition de « faire converger les compétences », promouvoir la collégialité, tous objectifs prometteurs pour des inspecteurs intéressés par le travail en équipe, l'harmonisation d'une politique académique et la mise en cohérence de leurs actions.

En réalité, derrière ces atours séduisants, se cachent, encore et toujours, la LOLF et son cortège de réductions budgétaires, sa petite sœur baptisée modernisation de l'action publique, la MAP, ce concept de gouvernance si moderne et si prisé par nos hommes politiques actuels.

Nous savons bien les ravages causés dans nos services administratifs par les campagnes de mutualisation desdits services : absence de dialogue avec les usagers engendrée par l'éloignement physique entre services et bénéficiaires, épuisement des personnels administratifs qui doivent faire toujours plus avec moins d'agents, transferts de charges et de compétences des services académiques ou départementaux vers les inspecteurs (2) et leurs secrétaires, sans parler des conséquences sur la vie familiale des agents lorsque les postes ferment ou sont délocalisés dans un département voisin.

On se souvient aussi de l'implication du concept de subsidiarité qui accompagne cette nouvelle gouvernance : il appartient depuis plusieurs années aux recteurs, dans le cadre du dialogue de gestion, de contractualiser leurs marges de progression et leurs performances et donc de prendre sous leur propre responsabilité des décisions que le national ne veut plus assumer (3).

On sait aussi à quel point ce concept de gouvernance, issu du secteur privé et tentant d'importer, encore et toujours, le mode de gestion des entreprises dans le secteur public vise à remettre en cause le rôle central et régulateur de l'état pour en déléguer les missions aux échelons intermédiaires, voire aux entreprises dans le cadre de partenariats public-privé (4). Il est difficile de ne pas lire dans cette évo-

lution un renoncement progressif et continu de l'état à son pouvoir décisionnaire, notamment concernant sa mission de formation, de garantie de l'égalité d'accès à la formation, sous couvert de démocratie participative alors qu'il devrait se situer en garant de la souveraineté populaire.

Notre syndicat s'est clairement positionné lors de son dernier congrès contre les tentatives d'introduction de toute forme de contractualisation à l'égard des inspecteurs, tout comme il a su rappeler notre attachement aux valeurs d'un service public porté par « les valeurs laïques, démocratiques et sociales de la République ».

Tout cela peut paraître bien éloigné du quotidien des inspecteurs de terrain, de l'harmonisation des politiques académiques et de la mise en cohérence de nos actions : il n'en est rien et nous ne pourrions effectuer un travail cohérent, utile au service public et à la promotion des parcours de nos élèves que lorsque nous œuvrerons dans le cadre de missions clairement référées aux besoins des publics et, particulièrement des plus fragiles, dont nous avons la charge.

Ce travail de mise en cohérence ne pourra s'effectuer que dans un cadre institutionnel clarifié, s'appuyant sur la création d'un corps unique d'inspecteurs dont les relations professionnelles seront ainsi simplifiées, dont les missions et les objectifs seront définis de façon précise par le ministère et qui seront dotés de conditions de travail harmonisées, dans le premier comme dans le second degré, compatibles avec un fonctionnement efficace du système éducatif. Le concept d'égalité de traitement des élèves, voire d'égalité dans l'accès au droit à la scolarité et à la formation, devrait ainsi remplacer à terme celui, trop répandu dans notre institution, d'égalité des chances qui permet toujours de penser que les perdants du système sont responsables de leur échec. Il faut bien pour cela abandonner ces concepts creux qui font désormais notre quotidien – nouvelle gouvernance, management, pilotage, éléments de langage et autres gadgets de communicants – pour revenir aux fondamentaux et redonner au national une autre ambition que celle de gérer le système éducatif à moindre coût.

M. Peillon paraissait en avoir le projet : les inspecteurs n'en n'ont pas véritablement perçu les effets.

- (1) <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/conferences-en-ligne/detail-d-une-conference/?idRessource=1336&cHash=9b6dc516f2>
- (2) Logiciels ARIA, MOZART, application ULYSSE-DT, ...
- (3) On se souviendra à cet égard des tableaux de ce fameux dialogue de gestion qui avaient « fuité » dans la presse et informé personnels et syndicalistes des projets du ministère d'alors : suppression des RASED, des postes de psychologues scolaires, etc.
- (4) Comme par exemple celui passé dans l'académie de Toulouse, consultable à l'adresse suivante : http://web.ac-toulouse.fr/automne_modules_files/pDocs/edited/r17603_61_accord_partenariat_cress_mp.pdf